

# Guide du Parent délégué

Le parent délégué est le représentant des parents d'élèves d'une classe. Il est l'intermédiaire entre les parents et les différentes instances du collège (professeurs, administration, associations...).

Chaque classe est représentée par 2 parents délégués et 2 suppléants.

## Rôle principal

Le rôle principal du parent délégué est de participer au conseil de classe en tant que représentant de l'ensemble des parents de la classe. Le conseil de classe, présidé par le chef d'établissement ou par son représentant, se réunit 3 fois par an à la fin de chaque trimestre, pour dresser un bilan périodique de chacun des élèves de la classe.

L'administration de l'établissement informe les parents d'élèves de la date, heure et lieu de tenue du conseil, cette information est aussi disponible sur le site de l'établissement et sur l'agenda de Pronote.

Seuls les titulaires sont conviés au conseil de classe. En cas d'indisponibilité, le titulaire prévient sans tarder l'établissement afin qu'un suppléant puisse être invité à le remplacer.

Le conseil donne un avis et débat de la classe en général et de chaque élève en particulier. Les parents délégués sont invités à s'exprimer sur les sujets qui leur ont été soumis par les parents, directement ou au travers d'un questionnaire transmis (**voir ci-après**) à chaque famille. A l'issue de chaque conseil, les parents présents se chargent d'en rédiger le compte-rendu (**voir ci-après**) et de le transmettre à l'administration pour qu'il puisse être diffusé.



Les parents délégués peuvent être amenés à connaître des informations d'ordre privé. Les délégués ont une obligation de réserve et de confidentialité : **Tout ce qui est dit en conseil de classe est donc confidentiel et ne peut être transmis qu'aux familles concernées.**

" Aux termes de l'article 33 du décret n° 85-924 du 30 août 1985, le professeur principal ou un représentant de l'équipe pédagogique, expose au conseil de classe les résultats obtenus par les élèves.

Il résulte de ce texte que, seul le professeur principal ou le responsable de l'équipe pédagogique a connaissance de ces résultats, y compris des notes de chaque élève.

Cette disposition exclut toute communication, au préalable, d'informations sur les résultats des élèves aux délégués des parents. Ces derniers obtiennent, à l'occasion du conseil de classe, les dites informations qui peuvent leur être transmises soit oralement soit par écrit, eu égard à leur participation à une mission de service public. **Ils sont dans ce cas astreints au respect du secret professionnel.** Dans le cas où des documents sont distribués, la restitution de ces documents à l'issue du conseil de classe, dans la mesure où elle contribue au respect du secret professionnel, est donc fortement recommandée.

## Rôles ponctuels

En fonction des événements survenant au sein de la classe ou de l'établissement, ou à la demande de parents de la classe, le parent délégué pourra être sollicité pour traiter un cas particulier ou mener une action pour l'ensemble de la classe. Quel que soit le problème rencontré, le professeur principal sera l'interlocuteur privilégié et la première personne à contacter.

## Déroulement du conseil de classe

### AVANT LE CONSEIL

#### • Arrêt des notes et saisie des appréciations :

Arrêt des notes trimestre 1 : 21/11/2019 trimestre 2 : 12/03/2020 trimestre 3 : en fonction du calendrier académique.

**Les professeurs** sont invités à renseigner les appréciations 2 jours minimum avant la tenue du conseil pour que le professeur principal puisse préparer une synthèse. Les professeurs sont aussi invités à renseigner leur avis sur la classe, dans l'onglet bulletin sur pronote. Cela facilite le travail de synthèse pour le professeur principal.

**Le professeur principal** prépare une appréciation générale pour la classe et pour chaque élève et prépare une synthèse des vœux d'orientation (le cas échéant).

Les parents n'ont pas accès aux bulletins sur pronote avant le conseil de classe. Ces derniers sont en ligne quelques jours après le conseil.

Le calendrier des conseils de classe est publié sur pronote. Les parents peuvent en retrouver la date en consultant l'agenda.

### • **Lieu et matériel**

Les conseils se tiennent tous dans une salle équipée d'un **vidéoprojecteur** permettant d'observer les résultats des élèves (graphiques).

### • **Personnes présentes**

Seuls 2 délégués élèves et 2 délégués parents peuvent siéger. Les suppléants n'assistent que si les titulaires sont empêchés. Au cas où un suppléant se présente alors que les deux titulaires sont présents, le suppléant se verra refuser l'accès au conseil.

### PENDANT LE CONSEIL

Les conseils de classe se déroulent selon le modèle suivant :

- le président accueille les participants, présente les personnes présentes pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur l'identité et la fonction de chacun.
- le professeur principal fait la synthèse des commentaires de ses collègues et présente la classe (comportement, travail, progression, ...). Le cadre général est ici privilégié (pas de nom d'élève cité). Les professeurs présents peuvent éventuellement rajouter les remarques qui leur sembleraient importantes.
- les élèves ont la parole (ce moment peut être suivi des réponses éventuelles).
- les parents ont la parole (ce moment peut être suivi des réponses éventuelles).
- les cas des élèves sont examinés individuellement : Le professeur principal présente en quelques mots la scolarité de l'élève (travail, comportement, progression, difficultés éventuelles et remédiations apportées) et propose une synthèse à placer en bas du bulletin. Chaque membre du conseil a la parole s'il le souhaite. La synthèse proposée est discutée et adoptée. L'ordre de traitement de ces points est laissé à l'appréciation du Président du conseil de classe.

### **Satisfécits**

L'approche des membres du conseil de classe doit être bienveillante. Des encouragements et des félicitations peuvent être attribués à un élève.

L'objectif est de valoriser au maximum le travail des élèves. Il convient donc de ne pas hésiter à attribuer de tels satisfécits.

**Les félicitations** valorisent une attitude sérieuse (pas de remarque de comportement) et des résultats de grande qualité. Il n'y a pas d'automatisme :

- une moyenne minimale de 14 peut constituer un indicateur de référence,
- une note faible dans une discipline ne peut pas à elle seule annuler des félicitations,

L'unanimité est demandée.

**Les encouragements** valorisent une attitude sérieuse et une volonté forte de réussir, même si les résultats ne sont pas excellents.

Un élève qui se voit refuser les félicitations pour des problèmes d'attitude, ne peut pas prétendre aux encouragements, même avec de bons résultats.

Le conseil de classe recherche un consensus : le président du conseil veille à prendre la décision la plus proche de l'avis général, en s'appuyant sur le travail de préparation réalisé par le professeur principal.

### **Avertissements**

Les avertissements travail ou comportement ne seront envisagés que si le dossier de l'élève comporte déjà plusieurs incidents. Ils font l'objet d'un document séparé et sont effacés du dossier scolaire chaque année. Ils n'apparaissent donc pas sur le bulletin trimestriel

Seul le chef d'établissement peut décider de prononcer un avertissement qui constitue une sanction (circulaire du 01.08.2011 sur les procédures disciplinaires).

### APRES LE CONSEIL

A la suite du conseil de classe, le professeur principal saisit rapidement la synthèse retenue pour chaque élève dans pronote. La Conseillère Principale d'Education (CPE) complète pronote avec les propositions d'orientation formulées par le conseil de classe. Dès que les bulletins sont prêts à être transmis, le professeur principal en informe le secrétariat.

Les bulletins sont alors envoyés aux familles par le secrétariat.

Les parents d'élèves délégués adressent sous forme numérique un compte rendu (voir ci-après) au secrétariat :

**Le compte-rendu est alors placé dans l'agenda de PRONOTE, dans la case du jour où s'est tenu le conseil de classe, pour être consultable par les parents d'élèves de la classe. Il peut être transmis aussi via le module de communication de PRONOTE.**



Le conseil de classe de votre enfant aura lieu le :

Le Conseil de classe se réunit une fois par trimestre. Il permet d'établir un bilan des résultats de votre enfant et une évaluation de sa progression. Le principal ou la conseillère principale d'éducation, les professeurs, les élèves et parents délégués de classe y participent. L'assistante sociale, l'infirmière ou la conseillère d'orientation peuvent également y être invités.

Deux délégués de parents d'élèves vous représenteront lors de ce conseil de classe :

Nom :

Nom :

Pour soutenir votre enfant et afin de nous permettre de vous représenter efficacement, votre collaboration est indispensable. Nous vous invitons à répondre aux questions ci-dessous avec votre enfant. Les renseignements que vous nous communiquerez seront utilisés avec la plus grande discrétion. Nous restons à votre disposition pour toute demande d'information d'ordre général ou particulier. Aussi, n'hésitez pas à nous contacter avant ou après le conseil de classe.

**Un compte-rendu sera rédigé par les parents délégués et transmis.**

## 1 – Vie de la classe

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Plutôt insatisfaisant	Très insatisfaisant
Ambiance générale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emploi du temps	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail à la maison	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Répartition des contrôles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Commentaires :				

## 2 - Votre enfant

**A-t-il eu des difficultés particulières pouvant avoir une influence sur ses résultats ?** oui  non

Si oui - depuis cette année  - depuis longtemps

**Sur quel(s) plan(s) ?** - Santé  - Apprentissages  - Organisation  - Relationnel

- Familial

**Dans quelle(s) matière(s) rencontre-t-il le plus de difficultés ?**

**Vous avez déjà parlé de ces difficultés avec :** - Le professeur principal  - Le(s) professeurs(s) concerné(s)

- La conseillère principale d'éducation  - La conseillère d'orientation

**Pouvez-vous l'aider ou le faire aider dans son travail ?** oui  non

## 3 – Questions ou observations.

Avez-vous d'autres questions ou des suggestions que nous pourrions évoquer au nom des parents d'élèves **lors du conseil de classe ou du conseil d'administration ?** (vie du collège, relations collège/famille ...)

.....

.....

.....

.....

.....

**Nom Prénom de l'enfant (si vous souhaitez) :**

**Nom et Prénom du parent (si vous souhaitez) :**

Merci de déposer ce questionnaire dans la **boite aux lettres « Parents d'élèves »** située dans le hall d'entrée du collège, ou de l'envoyer par **courrier électronique à l'adresse suivante : [parents.antioche@outlook.fr](mailto:parents.antioche@outlook.fr)** au plus tard le .....  
 Vous pouvez aussi contacter l'association en vous connectant **sur le site du collège** et en complétant le formulaire de contact situé dans l'onglet « **contacter l'association des parents d'élèves** ».